



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Rapport modificatif - Protocole transactionnel dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du collège de la Robertsau

Rapport n° CP/2014/716

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Ce rapport annule et remplace le rapport n° CP/2014/453 du 7 juillet 2014. Dans le cadre de l'opération de restructuration-extension du collège de la Robertsau, suite à la résiliation du marché d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC), il a été demandé au groupement de maîtrise d'œuvre, dont l'agence Pierre Louis FALOCI est mandataire, d'assurer l'intérim de la mission jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit désigné, soit pendant une période de 5 mois et demi.

L'objet du présent rapport vise à prendre en considération une version corrigée du protocole transactionnel annexé au rapport n° CP/2014/453 du 7 juillet 2014, suite à la constatation d'une erreur matérielle dans la rédaction de ce dernier quant aux membres du groupement de maîtrise d'œuvre ayant réalisé les prestations.

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension au collège de la Robertsau à Strasbourg, suite à la défaillance du titulaire du marché de mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC), il a été demandé au groupement de maîtrise d'œuvre dont l'agence Pierre Louis FALOCI est mandataire, d'assurer l'intérim de la mission jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit désigné. Le nouveau marché d'OPC ayant été signé le 20 décembre 2013, le groupement de maîtrise d'œuvre a assuré une mission d'intérim du 5 juillet 2013 au 19 décembre 2013, soit pendant une période de 5 mois et demi.

Le montant de la prestation d'intérim s'élève à 5 210 € HT soit 6 252 € TTC.

Le montant initial du marché s'élève à 1 018,240 € HT, soit 1 217 815,04 € TTC.

Un avenant n° 1 au marché de base a été passé pour la somme de 55 500 € HT, soit 66 378 € TTC.

Le montant du marché après cet avenant n° 1 s'élève à 1 073,740 € HT, soit 1 284 193,04 € TTC.

Je vous propose d'accepter la prise en charge, par le Département du Bas-Rhin, de la rémunération forfaitaire de 6 252 € pour l'exécution de la mission d'OPC pour le groupement de maîtrise d'œuvre.

En conséquence de quoi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer le protocole transactionnel ci-joint.

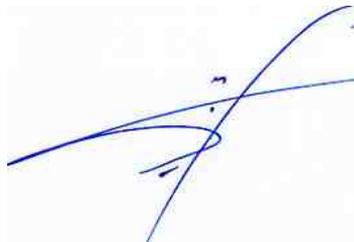
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, accepte la prise en charge de la mission supplémentaire d'OPC non prévue au marché de maîtrise d'œuvre.

Elle approuve le principe d'une transaction amiable à passer entre le Département du Bas-Rhin et le groupement de maîtrise d'oeuvre en vue du règlement de cette mission supplémentaire, d'un montant de 6 252 € et autorise son président à signer le moment venu le protocole transactionnel correspondant.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL